

Sainte-Jalle

Conseil municipal du 11 octobre 2019 - 18h30

Présents : Antoine Ivarnes, Yves Nicolas, Christine Fossion, Sylvie Recordier, Frédéric Roux, Nadège Rancon, Jean-Charles Fournon

Pouvoir(s) : Denis Teste à Frédéric Roux, Laurence Cocquet à Jean-Charles Fournon, Eric Armand à Christine Fossion

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Nadège Rancon

Ajout de points à l'ordre du jour accepté :

1. **Convention de participation aux garanties prévoyance et santé pour le personnel**
2. **Autorisation d'isolation extérieur sur domaine public**

A l'ordre du jour :

3. **Convention avec le CAUE pour l'Etablissement Rural d'Animation**
4. **Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché public « Etude DECI »**
5. **Prime exceptionnelle pour gestionnaire du camping**
6. **Agrandissement du cimetière**
7. **Questions diverses**

1/ Le centre de gestion a fait un appel d'offre et demande si nous souhaitons participer à la garantie retenue. Si le personnel le souhaite, il peut adhérer à cette mutuelle et la mairie participe pour partie.

Nous attendons des informations complémentaires et la réunion d'information avant de prendre une décision.

2/ Une propriétaire d'une maison du village souhaite isoler sa maison par l'extérieur, soit en partie sur le domaine public. Renseignements pris auprès de Territoire Conseil, il faut un document qui autorise l'occupation du domaine public manière précaire et révocable pour une durée maximum de 70 ans. Le Maire établira une attestation en ce sens

La largeur de la chaussée le permettant, l'autorisation d'occupation du domaine public est acceptée mais la commune n'est en aucun cas responsable des dégâts causés sur la façade.

3/ La convention avec le CAUE pour la préparation et le suivi de l'établissement rural d'animation est lue et commentée. Le coût total de cette prestation d'une durée de 10 jours s'élève à 2993€.

La convention avec le CAUE est acceptée à l'unanimité.

Sainte-Jalle

Conseil municipal du 11 octobre 2019 - 18h30

4/ L'étude DECI est l'étude défense incendie. Les mairies sont responsables de la défense incendie sur leur commune. Un bureau d'étude doit faire une étude qui estimera le coût de la mise aux normes. La communauté de commune se propose de faire un appel d'offre et de sélectionner le bureau d'étude le moins coûteux.

L'adhésion au groupement de commande est acceptée à 8 pour et 2 abstentions.

5/ Annie Eysseric a donné les résultats du camping et le chiffre d'affaire s'élève à 32.000€. Elle a effectué des heures supplémentaires durant les 6 mois. Après les dépenses recensées, le montant des charges et frais s'élève à 23.000€. En ne comptant pas les heures de secrétariat et d'entretien par les ouvriers communaux, le bénéfice s'élève à 9.000€. Compte tenu du chiffre d'affaire de cette année et du travail fourni, nous pouvons lui octroyer une prime exceptionnelle de 1.200€.

6/ Pour pouvoir agrandir le cimetière, il faut pouvoir acquérir un bout de terrain, réserve foncière de la commune inscrite au PLU. Nous avons proposé de l'acquérir au prix de 1€ le m² aux quatre parties propriétaires. Nous sommes sans réponse depuis fort longtemps et cet agrandissement devient urgent. Nous allons voir quelle sera la meilleure solution et à terme et de lancer une procédure de déclaration d'utilité publique.

7/ Questions diverses.

Nous allons demander des devis pour équiper le camping d'éclairages et amener l'adduction d'eau à une douzaine d'emplacements.

Nous allons revoir les tarifs du camping concernant les mobile homes en hivernage qui sont inoccupés durant l'été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil clôt ses travaux à 21h00

Christine Fossion